

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoirs : 1
Votants : 10

774

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 2 février 2024

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean-Philippe, TEITGEN Carole, LIONS Pascale, POINTEAUX Josette, VALLETTA Annick, LAROCHE Romain FRANQUELIN Florentin

Absent(s) excusé (s) : DEBRUYNE Caroline BROUHENA Christelle

Absent(s) non excusé(s) :

Pouvoir(s) : Mme Caroline DEBRUYNE donne pouvoir à Mme Marie-Pierre FICHTEN

Secrétaire de séance : Marie-Pierre FICHTEN

499- SOUSCRIPTION DE DEUX LIGNES TELEPHONIQUES ET ACHAT DE DEUX TELEPHONES PORTABLES ADJOINTS TECHNIQUES

M. le Maire expose au conseil que depuis le 08 janvier 2024, les agents des services techniques municipaux refusent durant leurs heures de travail de répondre sur leurs portables personnels aux appels émanant de leur hiérarchie, et ce en représailles de la non-récupération du jour de l'an tombé cette année un jour non travaillé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- De souscrire l'abonnement de DEUX lignes téléphoniques de portables en complément de l'abonnement de la commune, pour un coût supplémentaire mensuel maximum de 48 €
- D'acquérir deux appareils portables pour ce faire.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

Le Transmis en préfecture le 8 février 2024

Certifié exécutoire le 8 février 2024